

**REGLES DE FINANCEMENT DE LA MOBILITE ETUDIANTE
PROGRAMME ERASMUS+**

Convention 2021-1-FR01-KA131-HED-000010953

1. Montant mensuel des mobilités vers les pays du programme

	Contribution au frais de séjour		Complément financier		
			Stage	Transport Eco responsable	Inclusion
Entre 2 et 12 mois	Groupe 1 et région 14	370 €/mois	150 €/mois	50€	250 €/mois
	Groupe 2 et région 5	320 €/mois			
	Groupe 3	270 €/mois			
Mobilité physique courte	< 14 jours	70 €/jour	-	50 €	100 €
	Entre 15è et 30è jour	50 €/jour			150€

2. Montant mensuel des mobilités vers les pays partenaires

	Contribution au frais de séjour		Complément financier		
			Stage	Transport Eco responsable	Inclusion
Entre 2 et 12 mois	Groupe 1-4 et 6-13	700 €/mois	-	50€	250 €/mois
Mobilité physique courte	< 14 jours	70 €/jour	-	50 €	100 €
	Entre 15è et 30è jour	50 €/jour			150 €

Mise en œuvre de la politique d'inclusion Erasmus + 2022-2027

L'une des priorités du programme européen Erasmus+ 2022-2027 est de développer l'inclusion, c'est-à-dire l'égalité des chances et de la diversité au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur âge, de leur genre, de leur milieu culturel.

En lien avec les engagements de l'Ensa Nantes dans le cadre de la Charte Erasmus+, l'école met en œuvre cette politique d'inclusion pour la gestion de la mobilité étudiante.

1. Les règles de financement de la bourse Inclusion Erasmus+

Les étudiant·e·s du programme, répondant à l'un des critères énumérés ci-dessous pendant l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire forfaitaire « inclusion » d'un montant de 250 € par mois financé.

Les mobilités vers les pays hors programme, répondant à l'un des critères énumérés ci-dessous pendant l'année de la mobilité perçoivent une allocation partielle de la contribution au frais de séjour (700 € par mois) et une aide complémentaire forfaitaire « inclusion » d'un montant de 250 € par mois financé.

2. Les critères d'attribution et les justificatifs à fournir

Critères	Justificatifs
En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc.
Habitant* dans une commune classée Zones de revitalisation rurale (ZRR) Zonage : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques *adresse du foyer fiscal (celui des parents si rattachement)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) du foyer fiscal de rattachement Si le nom de l'étudiant·e ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.
Habitant à une adresse* classée Quartiers Prioritaires de la Ville pour le repérage des quartiers concernés : https://sig.ville.gouv.fr/ *adresse du foyer fiscal de 2020 (celui des parents si rattachement)	Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) du foyer familial de rattachement Si le nom de l'étudiant·e ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc.

Boursier·e de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	Notification d'attribution de bourse nationale
Appartenant à un foyer* dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€ *foyer fiscal (celui des parents si rattachement) Un.e étudiant est considéré autonome si ses ressources annuelles sont supérieures à 5808 € hors pensions alimentaires.	Attestation CAF de quotient familial du foyer fiscal de rattachement Avis d'imposition si étudiant·e autonome

3. La demande de la bourse Inclusion

Les informations au sujet de la bourse sont diffusées aux étudiant·e·s avant la campagne de candidature dans le guide de la mobilité.

Le formulaire de demande est annexé au contrat de mobilité adressé aux participant·e·s lors des démarches avant la mobilité.

Contact : relations.internationales@nantes.archi.fr

Damien MICHEL
Secrétaire Général

